

Chroniques de la réforme abbatiale, des prieurs et des abbés de Saint-Maurice au XII^e siècle, selon le *Cartulaire* de l'abbaye de Saint-Maurice

Gilbert COUTAZ

Entre 1973 et 1978, j'ai eu la chance de partager le parcours universitaire d'Antoine Lugon. Nous avons choisi les mêmes branches, donc nous avons des cours communs. Sa présence s'est imposée dans le groupe de Valaisans ayant fait leurs études au collège de la Planta, à Sion, ou à l'abbaye de Saint-Maurice. Lui qui avait déjà bourlingué dans l'enseignement et fonctionné comme instituteur, il avait l'autorité de l'âge et de l'expérience. Or, c'était en réalité une tension pour lui. Reprendre des études était un pari courageux, mais surtout, il avait la volonté de réussir, mieux, l'obligation d'être meilleur que les autres, non pas pour les surpasser, mais pour démontrer que sa décision était judicieuse. Touche-à-tout génial, il pouvait aussi bien raconter, en prenant tous les accents, les derniers potins villageois que comprendre et parler le patois. Il avait le goût du verbe, du bon mot, du parler franc et de la simplicité.

Nous avons eu le même directeur de travail de licence, le regretté Peter Rürk (1934-2004), sur un sujet apparenté : celui d'Antoine, *La taille de 1410 : un reflet de la société sédunoise des débuts du xv^e siècle*, allait déboucher sur plusieurs études consacrées à la ville de Sion au Moyen Age. Quant aux résultats de mon travail, *Aux origines de l'autonomie communale de Saint-Maurice d'Agaune : la liste des taillables de 1303*, ils ont été publiés par la suite, dans *Vallesia*, en 1979¹.

Notre amitié s'est poursuivie durant les années après la fin de nos études. Antoine Lugon a été le témoin de mon mariage ; nous avons siégé dans les mêmes comités, nous avons fréquenté les mêmes cercles d'historiens.

Certes, nos territoires de recherche étaient opposés : Sion et Saint-Maurice, deux centres de l'histoire religieuse du Valais, qui se sont combattus, ignorés et jaloués ; mais nous avons veillé à relever des points de comparaison et à établir

¹ Gilbert COUTAZ, «La ville de Saint-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste : étude d'histoire sociale d'après la liste des contribuables de 1303, avec une étude linguistique du mot *exeva* (-na), par Maurice Casanova», dans *Vallesia*, 34 (1979), p. 175-278.

des passerelles, voire à les concilier, en repérant des parts communes. N'est-ce pas dans cet esprit que j'ai trouvé, dans l'avant-dernière chronique éditée ci-après, une relation entre nos deux périmètres d'intérêt? En effet, l'abbé Guillaume fut à la tête de l'abbaye de Saint-Maurice entre 1179 et 1181-1184, avant d'être évêque de Sion, de 1184 environ jusqu'à sa mort en 1196. Cette dernière mention est d'autant plus précieuse qu'elle est rare. En effet, le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maurice* (ci-après le *Cartulaire*) ignore complètement l'existence de l'évêque de Sion, si l'on excepte un acte relatif à Aymon, qui cumule les titres d'abbé de Saint-Maurice et d'évêque de Sion, entre 1046 et 1053. Une manière de nous réunir par la pensée!

Cher Antoine, à toi et à ta famille qui faisait ta fierté, je dédie ces lignes en hommage à tout ce que tu as apporté à la connaissance historique du canton du Valais, pestant contre le destin qui ne t'a pas donné le temps de concrétiser toutes tes envies, mais surtout qui m'a privé, ainsi que de nombreux autres de tes amis, d'une relation exemplaire, stimulante et fructueuse.

Un cartulaire exceptionnel et énigmatique

Le *Cartulaire*, conservé sous forme d'une copie du xv^e siècle aux Archives d'Etat de Turin², couvre les années 515 à 1198. Composé de 89 numéros d'actes³, il est en fait le cartulaire le plus modeste de Suisse romande avec le *Cartulaire de Romainmôtier* du xii^e siècle. Il est à l'évidence formé de deux parties d'inégale longueur, ce qui pourrait faire penser que nous ayons affaire à un premier cartulaire rédigé au milieu du xi^e siècle (f. 1-23), peut-être pour être présenté au pape Léon IX, de passage à l'abbaye de Saint-Maurice en septembre 1050, à qui les chanoines réclamèrent le rétablissement des droits de l'abbaye⁴.

Cette première partie présente d'abord les actes selon leur chronologie et leur importance, puis mélange, sans logique apparente et en les écourtant souvent, les documents de la période des rois de Bourgogne, d'origine royale et privée, avec un poids marqué sur l'abbatit de Burchardus (1000-1030/1031), qui recoupe les dates du règne de Rodolphe III (993-1032). Un rentier, datant du x^e siècle, figure exceptionnellement dans cette partie du *Cartulaire* (f. 20). Si tous les documents de la période des rois de Bourgogne n'apparaissent pas dans le *Cartulaire*, par contre l'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice sans le *Cartulaire* se trouverait avant 1050 devant un désert documentaire. En effet, seuls deux actes du *Cartulaire* de cette période ont des originaux correspondants.

² Archives d'Etat de Turin (ASTo), Sezione di Corte, Bénéfices de là des monts, mazzo 5, n° 2, 3 cahiers : le premier formé de 14 folios et 1 folio ajouté, le deuxième de 14 folios et le troisième de 9 folios, 21.5 x 31.8 cm. L'appartenance aux Archives du duché de Savoie, devenu le royaume de Piémont-Sardaigne, est confirmée par les cotes d'inventaires rédigés en 1660, 1710 et 1783. La plus ancienne référence à un inventaire remonte aux travaux de mise en ordre des archives ducales entrepris par Henri de Clairvaux et Jean d'Avenièrès (1441-1445) : *Liber III, armarium VII, cassia f*, dont le libellé, pourtant à l'écriture contemporaine de l'inventaire, n'est pas assez explicite pour confirmer la présence du *Cartulaire*. Voir, pour davantage d'information, notre contribution « Historiographie et archives », dans Bernard ANDENMATTEN, Laurent RIPART (dir.), *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 515-2015. Histoire et archéologie*, t. 1, Gollion, 2015, p. 13-14.

³ Il existe plusieurs cas de copies du même document. Voir *Cartulaire*, f. 10r ; 13v et 14r ; 12r, 16v et 24v ; 15 et 16v.

⁴ Si cette hypothèse est retenue, le *Cartulaire* serait le plus ancien cartulaire jamais composé en Suisse romande.

La seconde partie, qui englobe dès le folio 24r de rares actes entre 1046 et 1128, ce qui reflète la forte baisse de la production des documents par les chancelleries de Suisse romande, retranscrit un choix de documents pontificaux et privés entre 1128 et 1196, en s'interrompant brusquement. Cette partie se caractérise par la présence de chroniques rapportant la réforme de 1128 et l'action successive des prieurs et des abbés.

Le *Cartulaire* n'a pas laissé de traces dans les fonds d'archives de l'abbaye de Saint-Maurice. Ainsi, il n'est pas cité par les nombreux cartulaires conservés de l'abbaye; l'inventaire de Joseph-Hilaire Charles (1717-1782) ne le mentionne pas, tandis que Jean-Jodoc de Quartéry (1608-1699) et Louis-Nicolas Charléty (1673-1736) ignorent son existence⁵.

Nous ne savons pas à quel moment l'original du *Cartulaire* a disparu des Archives abbatiales. Lors de son voyage en Valais en août 1554, l'humaniste protestant Johannes Stumpf fit un certain nombre de relevés à partir des documents d'archives qui lui avaient été présentés⁶. Il est certain qu'il a pu consulter alors le *Cartulaire* dont il suit l'ordonnance et l'esprit des chroniques des abbés du XII^e siècle. Faut-il supposer qu'il avait l'original sous les yeux, ou déjà une copie ?

Dès lors, selon le poids donné à chaque élément, nous pourrions supposer qu'une copie du *Cartulaire* a été établie pour les comtes/ducs de Savoie, au début du XV^e siècle, et intégrée ensuite dans les inventaires des archives savoyardes organisées à la demande d'Amédée VIII. Johannes Stumpf, de son côté, aurait pu examiner l'original du *Cartulaire* dont on perd la trace par la suite. A la même période, Emanuele Filiberto Pingone (1525-1582) consulte la copie du XV^e siècle du *Cartulaire* des Archives ducales pour ses études sur les origines saxonnnes de la Maison de Savoie, qu'il a développées dans son ouvrage de 1581 *Incyclotorum Saxonie Sabaudiaequ principum arbor gentilitia*⁷.

Il est invraisemblable que les travaux d'histoire et de copies entrepris à l'abbaye de Saint-Maurice dès le XVII^e siècle n'auraient pas recouru au *Cartulaire* s'il avait été conservé dans les Archives de l'abbaye, surtout pour des recherches portant sur les plus anciens témoignages écrits de l'abbaye avant 1200.

Les listes de prieurs et d'abbés

Les chroniques des prieurs et des abbés figurant dans le *Cartulaire* relèvent d'une filière documentaire qui remonte à la *Vita Abbatum Acaunensium*, rédigée au plus tôt au début du VII^e siècle, et au catalogue d'abbés (folios 3v et 4v) inséré

⁵ Voir notre chapitre sur les Archives de l'abbaye de Saint-Maurice (ci-après AASM), dans Brigitte DEGLER-SPENGLER, Elsanne GILOMEN-SCHENKEL (dir.), *Les chanoines réguliers de Saint-Augustin en Valais : le Grand-Saint-Bernard, Saint-Maurice d'Agaune et les prieurés valaisans d'Abondance (France)*, Bâle-Francfort, 1997 (*Helvetia Sacra* IV/1, ci-après *HS* IV/1), p. 374-376; AASM, Armoire n° 20 (= DIV 1/2/10): Jean-Jodoc QUARTÉRY, *Nomenclatura abbatum cœnobii S. Mauritii Agaunensis*, vers 1660, et Armoire n° 15 (= Lib 0/0/15): Louis-Nicolas CHARLÉTY, *Liber actorum monasterii Agaunensis. Ab anno 360 usque ad annum 1357*, t. 1, rédigé vers 1728.

⁶ Hermann ESCHER, *Ein Reisebericht des Chronisten Stumpf aus dem Jahr 1544*, Basel, 1884 (*Quellen zur Schweizer Geschichte*, 6), p. 262-274.

⁷ ASTo, Corte, Storia della Real Casa, cat. 2 Storie generali, mazzo 3, et Daniel CHAUBET, *L'historiographie savoyarde II. 1550-1650*, Genève, 1996 (*Cahiers de civilisation alpine – Quaderni di civiltà alpina*, 12), p. 12-18. Cela ressort de l'étude des mains sur la page de titre de la copie du *Cartulaire*.

dans la *Chronique de l'abbaye de Saint-Maurice*, datant du début du IX^e siècle. Ce type documentaire a connu son essor aux XVII^e et XVIII^e siècles⁸. La première liste imprimée des abbés de Saint-Maurice est publiée en 1659.

Ces chroniques, de longueurs différentes, introduisent les dossiers documentaires liés à la réforme de 1128 et à chaque prieur ou abbé, dont les privilèges pontificaux sont les pièces maîtresses. Elles ne sont pas pour autant le résumé de ce qui suit, mais plutôt la mise en valeur de la personnalité des prieurs et des abbés.

La comparaison des listes d'abbés fait ressortir l'originalité des chroniques des prieurs et des abbés du XII^e siècle. Celles-ci comportent à plusieurs reprises des jugements de valeur sur les abbés, ce qui laisse supposer que l'auteur du *Cartulaire* a pu connaître certains d'entre eux ou se fonder sur les témoignages fiables de contemporains⁹. La réforme canoniale de 1128 n'est connue qu'au travers d'une chronique, le document de référence n'étant pas repris par le *Cartulaire*. Ce qui rehausse l'intérêt de ces textes, ce sont les copies et les transcriptions dans l'ordre chronologique des documents. Elles donnent un état documentaire de chaque abbé avec plus ou moins de détails, que les chroniques suivantes, en particulier celle de Jean-Jodoc de Quartéry en 1660, reprendront à leur compte en établissant la transcription de la plupart d'entre eux. Malgré le nombre modeste de lignes qui a eu pour conséquence leur négligence par les historiens, elles sont des jalons précieux de l'introduction de la réforme de la vie monastique en 1128 et des premiers acteurs de son application et de son développement¹⁰. Le premier texte fait la transition entre les périodes de réforme de l'abbaye, en liant l'action de l'empereur Louis le Pieux (778-840) dans les années 820, et celle du comte Amédée III de Savoie (1094-1148), séparées par trois siècles d'histoire.

Le *Cartulaire* ne bénéficie pas à ce jour d'une édition intégrale critique ni d'une introduction scientifique et codicologique. Les éléments textuels figurant ci-après sont édités pour la première fois, à l'exception du premier, déjà exploité en 2013, dans le dossier que nous avons préparé à la demande des auteurs de l'*Album paléographique et diplomatique de l'abbaye de Saint-Maurice*¹¹.

⁸ Voir notre « Liste des abbés », dans *HS IV/1*, p. 376, p. 381-382 et notes 38 et 39.

⁹ *Emerrardus, vir magna honestate et religione predictus* (f. 26v); *Hugo, scientia et moribus insignitus* (f. 28v); *Rodulfus, vir nobilis et magnanimus* (f. 31r); *Borcardus, homo severus et vir religiosus* (f. 31r); *G., vir nobilis genere et moribus nobilior, prudens et honestus et bonis omnibus insignitus* (f. 35r).

¹⁰ *HS IV/1*, p. 427-433; Laurent RIPART, « Le temps des réformes (de l'an mil au début du XIII^e siècle) », dans Bernard ANDENMATTEN, Laurent RIPART (dir.), *L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune 515-2015*, p. 163-168.

¹¹ Bernard ANDENMATTEN et al. (éd.), *Ecrire et conserver. Album paléographique et diplomatique de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (VI^e-XVI^e s.)*, Chambéry-Lausanne, 2010, n° 17, p. 49-50.

<M>onachis ab Agaunensi ecclesia suorum immanitate scelerum ^{l2}urgente dejectis, substituti fuerunt ibi XXXII. seculares a Lu^{l3}ldovico, pio Francorum regi, qui, longo tempore degentes sub ^{l4}prepositis, prefatam ecclesiam gubernaverunt. Quibus ultimus fuit ^{l5}, prepositus Remaldus^a, frater Amedei, comitis Maurianensis ^{l6}, a tempore jam dictam^b ecclesia ita miserabiliter erat desolata quod multo ^{l7}ciens in ea pulsabatur ad horas et nemo ad psallendum ^{l8}conveniebat, quia canonici tribuendo possessiones ecclesie filiis et fil^{l9}liabus suis ad tantam devenerant paupertatem quod de rel^{l0}dditibus ecclesie non haberent unum ibi^d vivere potuissent ^{l11}. Tandem divina miseratio respexit ecclesiam suam; prefatus enim ^{l12} comes a tactus dolore cordis intrinsecus super ecclesie ^{l13}desolacionem, venit ad locum et consilio et amonacione beati ^{l14}Hugonis, episcopi Grannopolitani^e, qui cum eo venerat et ^{l15}[f. 26v] aliorum virorum nobilium, consencientibus secularibus canonicis canonicos ^{l16} ibi substituit regulares constituens ut omnes possessiones mal^{l7}le et alienate^f ab ecclesia sine alicujus contradicione ad eam ^{l18}devolverentur, et si quis vellet ausu temerario contravenire penam ^{l19}da<m>pni sui scilicet LX. librarum, potestati persolveret et terram male pol^{l20}ssessam ecclesie in pace dimitteret. Ut autem hec institutio rel^{l21}gularium inviolata permaneat, a summo pontifice Honorio ^{l22}bone memorie approbata est^g et confirmata, qui secularibus canonicis ita scripsit^l.

Cartulaire, f. 26, édition avec traduction dans *Ecrire et conserver*, n° 17, p. 49-50.

^a sic pour *Reinaldus*.

^b *dictam* pour *dicta*.

^c lettre biffée.

^d *ut* biffé mais nécessaire à la compréhension de la phrase.

^e sic pour *Grationopolitani*.

^f transcription fautive d'une clause de la charte de la réforme de 1128: *ut omnes possessiones male alienate ab ecclesia sine alicujus contradicione ad eam devoluntur* (Remo BECCI (ci-après BECCI), *Le charrier de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune (1128-1292). Edition et présentation*. Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris, Ecole nationale des chartes, 1997, 5 classeurs, t. 2, n° 1, p. 1-2, [en ligne:] <http://www.digi-archives.org> (consulté le 15 avril 2016).

^g *est* suscrit.

Après qu'en raison de la monstruosité de leurs crimes, les moines furent prestement chassés de l'abbaye d'Agaune, 32 séculiers prirent leur place par la volonté de Louis le Pieux, roi des Francs¹. Ils ont longtemps gouverné ladite abbaye sous la direction de prévôts dont le dernier fut Renaud, frère d'Amédée, comte de Maurienne, à un moment où ladite église était dans un tel état de désolation que, souvent, on sonnait les heures et personne ne se rassemblait pour chanter les psaumes, car en attribuant les possessions de l'église à leurs fils et filles, les chanoines en étaient arrivés à une telle pauvreté que des revenus de l'église il ne leur restait plus un seul qui leur aurait permis d'y vivre². Finalement, la miséricorde divine se pencha sur son église: le comte déjà cité, touché intérieurement par la douleur du cœur, à cause de la misère de cette église, vint sur place et, sur le conseil et l'admonestation de saint Hugues, évêque de Grenoble³, qui l'avait accompagné, et avec le consentement d'autres hommes nobles, il substitua les chanoines séculiers par des chanoines réguliers, en établissant que toutes les possessions qui avaient été abusivement aliénées reviendraient à l'abbaye sans opposition de quiconque, et si quelqu'un avait l'audace d'y contrevenir témérairement, il devrait payer à l'autorité une amende de LX livres pour son outrage, et paisiblement restituer à l'église la terre mal acquise. Pour que cette instauration des chanoines réguliers demeure inviolée, elle est approuvée et confirmée par le souverain pontife Honorius⁴, de bonne mémoire, qui a écrit en ce sens aux chanoines séculiers.

¹ Louis le Pieux ou le Débonnaire (778-840), empereur d'Occident entre 814 et 840, fils de Charlemagne. Allusion à cette réforme dans des termes empruntés à la bulle du pape Eugène II (824-827). Voir *HS IV/1*, p. 288 et note 1.

² Fait référence au document par lequel le comte de Savoie Amédée III réforme, le 30 mars 1128, le statut de l'abbaye de Saint-Maurice. Voir BECCI, t. 2, n° 1, p. 1-2.

³ Hugues de Grenoble ou Hugues de Châteauneuf (1053-1132) a été chanoine à Valence puis évêque de Grenoble de 1080 à 1132.

⁴ Renvoie à la bulle du 7 novembre 1128-1129 du pape Honorius II. Voir *Cartulaire*, f. 26v et BECCI, t. 2, n° 2, p. 3-4.

Igitur divina favente clemencia, ordinatis ibi paucis ²canonicis regularibus, preficitur eis sub nomine prioris dominus ³Emerardus, vir magna honestate et religione predictus. ⁴In cujus manus beatus ^aPetrus qui dictus est Francigena, Taren⁵tasiensis archiepiscopus, donavit ecclesie Agaunensi in perpetuum donum ⁶quod subtus scriptum sic continetur.

Cartulaire, f. 26v.

^a *predictus* biffé.

C'est pourquoi, sous les auspices de la clémence divine, et alors que peu de chanoines réguliers avaient été ici ordonnés, Emerrardus¹, homme de grande honnêteté et très religieux, est mis à leur tête sous le nom de prieur. Dans sa main, saint Pierre, appelé Francigena, archevêque de Tarentaise², donna à perpétuité à l'église d'Agaune ce qui est écrit ci-dessous³.

¹ Emeradus fut prieur de l'abbaye de Saint-Maurice, peut-être dès 1128 et jusqu'en 1136, date de son décès. Voir *HS IV/1*, p. 426-427.

² Pierre (I) fut archevêque de Tarentaise entre 1141 et 1174. Né dans le Dauphiné en 1101, il fut canonisé en 1191.

³ Pierre (I) de Tarentaise, le doyen et les chanoines de son église donnent au monastère de Saint-Maurice, en 1140 (v. st.), les églises de Saint-Michel, Salins, Montagny et Fessons aussi longtemps que l'abbaye sera soumise à la règle de saint Augustin, se réservant un cens annuel de huit sous et les processions lors des principales fêtes de l'année. Voir *Cartulaire*, f. 26v-27r (BECCI, t. 2, n° 8, p. 21-22).

Post decessum supradicti Emeradi, dominus Hugo, scientia et moribus ²insignitus, eligitur prior in ecclesiam Agaunensem¹. In cujus manus comes ³Amedeus de quo supra mencionem fecimus preposituram, de Bagnes ⁴ecclesie reddidit Agaunensi et per scriptum sigillo suo munitum confirm⁵avit².

Cartulaire, f. 28v.

Après le décès du susdit Emeradus, Hugo¹, homme de savoir et de bonnes mœurs, est élu prieur de l'abbaye d'Agaune. Dans sa main, le comte Amédée dont nous avons fait mention plus haut a rendu à l'église d'Agaune la prévôté de Bagnes et l'a confirmée par un écrit muni de son sceau².

¹ Hugo fut successivement prieur et abbé de Saint-Maurice, respectivement entre 1137 et 1147, et entre 1147 et 1150. Voir *HS IV/1*, p. 427-428.

² L'acte du 1^{er} avril 1143 (dont l'original existe : AASM, Cha 1/2/2 ; BECCI, t. 2, n° 10, p. 25-27) est retranscrit au f. 28v du *Cartulaire*. Il se termine par la mention *Compositor namque extitit Ugo, Agaunensis ecclesie prepositus*. La notice est particulièrement maigre, alors que le *Cartulaire* mentionne le privilège du pape Lucius II du 15 avril 1144 (f. 29v) durant la période de priorat d'Hugues, le privilège du pape Eugène III du 22 mars 1147 (f. 28v-29v) et un accord du 6 mars ou du 24 novembre 1150 entre le comte de Savoie Humbert III et l'abbaye de Saint-Maurice (f. 29v-31, 36v-37, 37v-38).

Post abbatem Hugonem, abbas ²Rodulfus, vir nobilis et magnanimus, suscepit curatum et ³regimen Agaunensis ecclesie, qui eam et spiritualibus et terrenis ⁴beneficiis ampliavit, silencium et laborem fratribus imposuit, ⁵lesum carniem a rectorio penitus abrasit, regulares cons⁶tituciones

Après l'abbé Hugo, l'abbé Rodulfus¹, homme noble et magnanime, prit la charge et la direction de l'abbaye de Saint-Maurice, qu'il augmenta de bienfaits spirituels et terrestres, où il imposa le silence et le travail aux frères, supprima complètement du réfectoire l'usage des viandes, ordonna

observari constituit, in regulares vero omnimodis ex¹⁷tirpavit². Preterea ecclesiam Sancti Sigismundi et Sancti Mauricii de Alio ¹⁸cum multo labore ecclesie Sancti Mauricii adquisivit. Similiter ecclesiam ¹⁹de Communiaco et ecclesiam de Massongiac cum multo ¹⁰ sudore et expensis adquisivit, grangias de Balges et de ¹¹ Crebere edificavit, in Aurono domum construxit similiter ¹² et in Lustriaco et in Luliaco vineas adquisivit et dol¹³mos construxit in Communiaco et multa adquisivit in terris, pratis in vineis et domos construxit, decimas ¹⁴ quoque de manibus eorum qui eas recipiebant cum magna ¹⁵ violentia abstraxit³. Multa insuper alia bona ecclesie sue ¹⁶ quamdiu vixit confacere non cessavit, catholico Pape Eugenio ¹⁷ in tempore persecutionis adhesit et eciam pro ecclesia catholica^a ¹⁸ Rome incarceratus fuit et usque ad finem vite religiosus¹⁹ et catholicus permansit, ad huc ecclesiam pignaculum ²⁰ turris que supereminet Agaunensi ecclesie lapidibus fieri fecit. In Au²¹llono, in Sales, in Octonello grangias edificavit, vineas ²² adquisivit et plantare fecit in hiis et alibi bonis operibus ²³, usque ad finem vite perseverandus vitam in pace finivit³.

Cartulaire, f. 31r.

^a *Roe* avec tilde d'abréviation biffé.

l'observation des constitutions régulières et extirpa toutes les constitutions non régulières². De plus, il fit entrer avec beaucoup de difficultés dans les possessions de l'abbaye de Saint-Maurice les églises Saint-Sigismond³ et Saint-Maurice d'Aigle⁴. Il acquit pareillement avec beaucoup de sueur et d'argent les églises de Commugny⁵ et de Massongy⁶. Il édifia les granges de Barges⁷ et de Crebelley⁸, construisit semblablement une maison à Oron⁹, acheta des vignes à Lutry¹⁰ et à Lully¹¹, bâtit des maisons à Commugny, acquit de nombreux biens en terres, prés, vignes, construisit des maisons et arracha aussi les dîmes des mains de ceux qui les avaient retenues avec beaucoup de violence. Il ne cessa pas de faire profiter son église de nombreux autres bienfaits aussi longtemps qu'il vécut; il fut du côté du pape universel Eugène¹², durant le temps des persécutions, et fut même incarcéré à Rome pour sa défense de l'Eglise catholique¹³ et demeura jusqu'à la fin de sa vie religieux et catholique, fit faire une flèche de pierre qui domine l'église de Saint-Maurice. Il édifia des granges à Ollon¹⁴, à Salaz¹⁵ et à Ottanelle¹⁶, il acquit des vignes et en fit planter dans ces lieux et ailleurs; persévérant dans les bonnes œuvres jusqu'à la fin, il termina sa vie en paix¹⁷.

¹ Rodulphus fut abbé de Saint-Maurice entre 1153 et 1168. Il est appelé «de Vozerier» (commune d'Amancy, département de Haute-Savoie, France) dans un accord avec Guillaume d'Aulps. Voir *HS IV/1*, p. 429, note 2.

² Les réformes apportées à la vie communautaire de l'abbaye de Saint-Maurice sont connues par cette chronique, reprise dans des termes différents par les travaux de Jean-Jodoc Quartéry, Joseph-Hilaire Charles et Louis-Nicolas Charléty. Voir *HS IV/1*, p. 429, note 8.

³ Eglise Saint-Sigismond, à Saint-Maurice.

⁴ Eglise consacrée à saint Maurice, à Aigle. L'abbaye fera l'acquisition avant 1228 de l'autre église sise à Aigle, dédiée à saint Jacques.

⁵ Commugny, canton de Vaud.

⁶ Massongy, département de Haute-Savoie, France.

⁷ Barges, commune de Vouvry, canton du Valais.

⁸ Crebelley, commune de Noville, canton de Vaud.

⁹ Oron, canton de Vaud.

¹⁰ Lutry, canton de Vaud.

¹¹ Lully, canton de Vaud.

¹² Eugène III, pape de 1145 à 1153, poursuivit les réformes de Grégoire VII et soutint la deuxième Croisade prêchée par saint Bernard, moine de Clairvaux comme lui. Lors de son élection, il dut quitter Rome et s'établir à Viterbe.

- ¹³ Le voyage à Rome se situe durant l'hiver 1159-1160. Rodulphus était accompagné d'un chanoine d'Arrouaise, commune de Transloy, du département du Pas-de-Calais, France. Il fut incarcéré à Civita Castellana, province de Viterbe, Latium, Italie, et rencontra le pape, alors contesté, Alexandre III. Voir *HS IV/1*, p. 428-429.
- ¹⁴ Ollon, canton de Vaud.
- ¹⁵ Salaz, commune d'Ollon.
- ¹⁶ Ottanelle, localité disparue, près de Vernayaz, canton du Valais.
- ¹⁷ L'ensemble des informations n'est pas connu en dehors de cette chronique. Le *Cartulaire* ne reproduit en fait qu'une sentence arbitrale de l'évêque de Sion, Louis, du 3 avril 1157 (f. 35-36v), une promesse de particuliers en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice, du 1^{er} avril 1158 (f. 16v-17).

Reverenti[ssim]o predicto abbati Rodulfo successit abbas Borcardus, ¹²homo severus et vir religiosus, qui per omnia predecessoris sui ve¹³stigia secutus subditos suos ordinante et religiose vivere ¹⁴fecit, capellam in medio prato ad opus infirmorum construl¹⁵xit, januas ferreas in medio choro fabricari fecit, decimam ¹⁶[f. 31v] fructuum annualium in elemosinam omni tempore dari constituit², ecclesiam ¹⁷l'Agaunensis ab Aimone de Briencone liberavit et quamdiu abbas fuit ¹⁸quecumque bona potuit Agaunensis ecclesie contulit. Sed quia cecitas oculos ¹⁹ejus invasit, abbacie resignavit et alium loco suo sub¹⁰stitui noluit Willel-mum scilicet juvenem bone indolis canonicum ¹¹ejusdem ecclesie Agaunensis.

Cartulaire, f. 31.

Au très révérend abbé susmentionné Rodulfus succéda Borcardus¹, homme austère et religieux, qui, suivant pas à pas les traces de son prédécesseur, fit vivre ses sujets dans l'ordre et dans la foi, construisit une chapelle au milieu des prés pour les malades², fit forger des grilles en fer au milieu du chœur³, décida d'accorder définitivement la dîme des revenus annuels en aumône aux pauvres, libéra l'église d'Agaune des mains d'Aymon de Briançon³ et, aussi longtemps qu'il fut abbé, ramena à l'église de Saint-Maurice tous les biens qu'il a pu. Mais en raison de la cécité, il résigna sa charge d'abbé et ne voulut personne d'autre à sa place si ce n'est Guillaume, jeune homme de bon caractère, chanoine de l'église d'Agaune⁵.

¹ Borcardus, abbé de Saint-Maurice, entre 1174 et avant 1179. Voir *HS IV/1*, p. 429-430.

² Selon Jean-Marie THEURILLAT, « Textes médiévaux relatifs aux monuments archéologiques de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune », dans *Genava*, 11 (1963), p. 171; il s'agit probablement de la chapelle de Vérollez (lieu-dit à 1.5 kilomètre au sud de la ville de Saint-Maurice).

³ Voir sur cette grille, *Ibidem*, p. 167, et *HS IV/1*, p. 430, note 7.

⁴ L'événement se situerait pour certains en 1062. Voir *HS IV/1*, p. 430, note 8.

⁵ Voir chronique suivante. Le *Cartulaire* ne retient de l'abbatit de Borcardus qu'une concession de droits de péage du 23 août 1173 par Amédée, comte de Genevois, en faveur de l'abbaye (f. 36v; voir BECCI, t. 2, n° 27, p. 66-68) et la confirmation par l'abbé Borcardus du serment de fidélité de Gaucher, sire de Salins, à une date indéterminée de son abbatiat (f. 31v).

Ipse Willelmus abbas qui privilegium id a domino Papa Alexan²dro suscepit¹. Industria sua et multis et magnis ³expensis longam disceptacionem que inter Agaunensem ecclesiam ⁴et Flaviniacenses monachos diu ventilata fuerat, ⁵in presencia domini Roberti Uivennensis archiepiscopi^a, ad ⁶finem usque perduxit ita scilicet ut monachi de Sine ⁷[f. 33r] Muro pro ecclesia sua in qua demorantur, singulis annis XX. ⁸solidos de censu Agaunensi ecclesie persolvant. Idem vero Willelmus ⁹abbas propter religionem et bonam conversacionem suam Sedunensis episcopus ¹⁰factus est, cui successit alius Willelmus, vir nobilis ¹¹et bene litteratus et ab ineunte etate erat in claustris conversatus. ¹²Ipse suscepit privilegium a domino Papa Celestino.

Cartulaire, f. 32v-33r.

^a Le mot *archiepiscopi* est biffé une première fois.

Ce Guillaume est l'abbé¹ qui reçut le privilège du pape Alexandre. Grâce à son activité et par les nombreuses et grandes dépenses engagées, il mit fin à la contestation qui avait longtemps agité les relations entre l'église d'Agaune et les moines de Flavigny, en présence de Robert, archevêque de Vienne²; il amena l'affaire jusqu'à son terme pour que les moines de Semur³, à cause de l'église dans laquelle ils demeurent, s'acquittassent chaque année de 20 sous de cens à l'église d'Agaune. Ce même Guillaume, en raison de sa religion et de ses bonnes relations, fut élu évêque de Sion. Lui succéda un autre Guillaume, homme noble et bien lettré, qui avait fréquenté le cloître dès l'âge le plus tendre⁴. C'est celui-ci qui reçut le privilège du pape Célestin⁵.

¹ Guillaume fut abbé de Saint-Maurice entre 1179 et 1181/1184, avant de devenir évêque de Sion vers 1184 jusqu'à sa mort en 1196. Voir *HS IV/1*, p. 430-431 et notre notice dans *HS I/5*: Patrick BRAUN, Brigitte DEGLER-SPENGLER, Elsanne GILOMEN-SCHENKEL (éd.), *Das Bistum Sitten/Le diocèse de Sion/L'archidiocèse de Tarentaise*, Bâle, 2001 (*Helvetia Sacra I/5*), p. 161-162.

² Robert de La Tour du Pin, archevêque de Vienne (Isère, France), vers 1170-juin 1195. L'acte est inconnu du chartrier de l'abbaye.

³ Semur-en-Auxois, département de la Côte-d'Or, France.

⁴ Voir chronique suivante.

⁵ Seul le privilège du pape Alexandre III du 14 mars 1179 confirme celui de son prédécesseur Innocent II du 8 juin 1135, en matière de protection du monastère et de ses dépendances. Il est cité par le *Cartulaire* (f. 31v-32; voir BECCI, t. 2, n° 33, p. 77-81).

Sicut igitur prefatus Vullelmus¹ ¶²abbas claustrum supra et lavatorium *scamneum* ante ¶³refectorium fieri fecisset et alia bona plurima ecclesie per ¶⁴sua industria acquisisset; a Roma rediens in multis ¶⁵la sanctissimo pontifice Celestino tertio honoratus; non post multos ¶⁶dies sive menses adiiit causa visitandi fratres et ecclesiam suam ¶⁷libique qui viam universe carnis ingressus est, et a fratribus et ¶⁸canonicis suis in eadem ecclesia prope majus altare *sepultus est* ¶⁹. Post haec a canonicis Agaunensis ecclesie eligitur in abbatem ¶¹⁰G., vir nobilis genere et moribus nobilior, prudens ¶¹¹et honestus et bonis omnibus insignitus.

Cartulaire, f. 35r.

Ainsi, comme l'abbé Vullelmus¹ déjà cité avait fait faire le cloître supérieur, le lavoir pour le sel devant le réfectoire et avait acquis plusieurs autres biens pour l'église, grâce à son activité. Revenant de Rome, il avait été distingué, parmi la multitude, par le très saint pape Célestin III²; quelques jours ou quelques mois plus tard, il alla visiter des frères et son église et là, il suivit le chemin de toute chair, il fut enterré par ses frères et ses chanoines dans la même église devant le maître-autel. Après ces événements, G.³, homme d'origine noble et plus noble par ses mœurs, avisé, honnête et brillant et remarquable en tout, est élu par les chanoines d'Agaune.

¹ Guillaume, qui porte le même nom que son prédécesseur, endossa la charge d'abbé de Saint-Maurice de 1181/1184 à 1196.

² Le privilège du pape Célestin III confirme, le 1^{er} avril 1196, ceux de ses prédécesseurs Innocent II (1135), Alexandre III (1179) et Clément III (1189), par lesquels le pape place sous la protection du Saint-Siège le monastère et ses dépendances, ordonne que le saint chrême, la consécration d'autels et les ordinations soient demandés à l'évêque diocésain; il accorde la libre élection de l'abbé. *Cartulaire*, f. 33-34v; voir BECCI, t. 2, n° 46, p. 103-106. Une deuxième bulle de Célestin, également du 1^{er} avril 1196, ordonne de célébrer à nouveau le jour anniversaire de la dédicace de l'abbaye, le 25 mai, et accorde 20 jours d'indulgence, *Cartulaire*, f. 34v-35; voir BECCI, t. 2, n° 47, p. 108-109. Une troisième bulle, du 6 avril 1196, du même pape, accorde à l'abbé et à ses successeurs l'usage de la mitre et de l'anneau pour célébrer la messe aux jours de fête. *Cartulaire*, f. 34v; voir BECCI, t. 2, n° 48, p. 110-111.

³ Gunterus, abbé de Saint-Maurice entre 1198 et 1203; voir *HS* IV/1, p. 432-433. Les informations concernant Gunterus sont incomplètes, car le *terminus a quo* du *Cartulaire* est le 6 avril 1196.